

CONSEIL MUNICIPAL DE LIGNY-LE-CHÂTEL

COMPTE – RENDU de la séance du mardi 28 juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mil seize, le mardi vingt-huit juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Ligny-le-Châtel, en séance publique sous la présidence de Madame Chantal ROYER, Maire.

Etaient présents :

Mmes Corinne DE CUYPER, Annie FRUALDO, Christine MICHOT, Giselle PIATTI, Ginette QUIVIGER, Chantal ROYER et Valérie SASSI MM. Jean-Pierre CAUSSARD, Thierry CHENAL, Daniel HUGOT, Henri MONNAUX, Rudy PISCERI, Michel ROBLOT.

Absent excusé représenté : M. Christophe MATHIEU donne pouvoir à Corinne DE CUYPER.

Absent non excusé : M. Arnaud TISSIER

Madame Annie FRUALDO accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance. Celui-ci est approuvé.

Madame le Maire demande l'ajout de 3 points à l'ordre du jour concernant la désignation des entreprises pour la construction d'un terrain multisports (point 8), la désignation de l'entreprise pour l'extension du réseau d'assainissement rue Chappes Guère (point 9) et le devis pour l'entretien de la toiture de la salle de fêtes (chaîneaux, noues, gouttières - point 10). Les élus acceptent ces points supplémentaires.

1. Devenir du bâtiment des Sœurs de Nevers

Dans le cadre de la vente par la Communauté de Communes du Pays Chablisien (C.C.P.C.) à la Mutualité Française Bourguignonne de sa partie de la maison de retraite et du terrain situé dessous, il reste à traiter du devenir du bâtiment des Sœurs de Nevers. Madame le Maire explique que ce bien appartient à la C.C.P.C., que la Mutualité est prête à en prendre possession mais qu'il est proposé à la commune d'en garder tout ou partie pour un euro symbolique.

Les élus débattent de cette opportunité, des investissements importants à engager au regard des capacités financières de la commune. Certains membres attirent l'attention sur la valeur patrimoniale de la tour située en bas du terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 0 voix contre, 8 abstentions et 6 voix pour :

➤ **DECIDE** de ne pas se porter acquéreur de l'ancien bâtiment des Sœurs de Nevers

➤ **DEMANDE** que la vente à la Mutualité Française Bourguignonne soit assortie de l'obligation de ne pas détruire la tour

2. Dispositif Réserve Communale de sécurité civile

Madame le Maire explique que dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, la Préfecture nous encourage à créer une équipe de bénévoles chargés, lors d'événements exceptionnels, de surveiller le risque (cours d'eau qui monte, formation de congères...), d'informer et d'assister les populations et d'apporter un soutien logistique aux opérations de protection et de secours (pose de barrières, distribution de vivres...). Cette réserve se composerait idéalement de 5 binômes (dont 1 remplaçant) et d'un chef d'équipe qui déclenche sur consigne du Maire, qui coordonne les différents binômes et qui rend compte auprès du Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** de créer une Réserve Communale de Sécurité Civile

➤ **LANCE** un appel aux personnes qui souhaite faire partie de ce dispositif volontaire et bénévole

3. Déclassement de la RD 91 – avenue de Chablis

Le Conseil Départemental nous rappelle que lors de la création de la déviation, il avait été convenu de déclasser la RD 91 depuis la nouvelle déviation jusqu'au RD 8 (devant l'Auberge du Bief) c'est-à-dire sur la section appelée "avenue de Chablis". Cela représente 949 m pour une surface d'environ 6 000 m². La chef d'Agence demande une délibération dans ce sens pour régulariser la situation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 2 voix contre et 12 voix pour :

➤ **ACCEPTTE** le déclassement de la RD 91 en voie communale sur les 949 m de la portion appelée avenue de Chablis.

4. Création d'une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier

Madame le Maire rappelle que le captage du Moulin des Fées est classé prioritaire par l'Agence de l'Eau (pollution nitrates), que le Bassin d'Alimentation de Captage (B.A.C.) a été délimité en 2009 et qu'un programme d'actions a été mis en œuvre. Un engagement important des agriculteurs a été réalisé de 2007 à 2012 (80 ha mis en herbe, 249 ha avec moins de produits phyto). Le contexte moins favorable aujourd'hui nécessite des aménagements pérennes (haies, zones tampons à la sortie des drains...). Cela se traduit par un aménagement foncier agricole et forestier (AFAF). Dans un premier temps, il faut

constituer une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier. Les 5 communes les plus concernées (plus de 25% de leur territoire respectif à l'intérieur du périmètre du B.A.C.) doivent être représentées par un élu, 2 exploitants désignés par la Chambre d'Agriculture et 2 propriétaires élus par le Conseil. La commune de Ligny n'est que la 6^{ème} commune mais elle peut être représentée de la même manière, à sa demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DEMANDE** que la commune soit représentée au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier
- **SOLLICITERA** les propriétaires fonciers les plus concernés pour représenter la commune

5. Subventions aux associations

Madame le Maire expose que l'attribution des subventions communales n'est pas intervenue lors du vote du budget et que les associations ont été invitées à faire parvenir une demande accompagnée de leur bilan financier et de leur rapport d'activités. La commission des Finances, réunie le 6 juin, a étudié les demandes et propose l'attribution des subventions suivantes :

	ville	versé en 2015	proposé pour 2016
AS Serein	Ligny-Le-Châtel	1 900 €	1 900 €
Club de Judo	Ligny-Le-Châtel	1 340 €	1 340 €
Comité de Jumelage	Ligny-Le-Châtel	1 000 €	1 000 €
Comité des Fêtes	Ligny-Le-Châtel	700 €	700 €
ADMR (Aides Ménagères)	Ligny-Le-Châtel	610 €	610 €
Amicale Pompiers	Ligny-Le-Châtel	600 €	600 €
C.I.F.A.	Auxerre	400 €	500 €
Club de l'Amitié	Ligny-Le-Châtel	310 €	310 €
Tonics Girls	Ligny-Le-Châtel	300 €	300 €
Original Big-Band	Ligny-Le-Châtel	300 €	300 €
J.S.P. LIGNY	Ligny-Le-Châtel	200 €	200 €
Association Grange Beauvais	Venouse	200 €	200 €
Les Amis du Patrimoine	Ligny-Le-Châtel	160 €	160 €
Association Amis des Chats	Ligny-Le-Châtel	150 €	- €
Respectons (Animaux)	St-Léger-Vauban	0 €	150 €
ADMR (Soins infirmiers)	Ligny-Le-Châtel	150 €	150 €
Téléthon	Venoy	100 €	100 €
Fondation du Patrimoine	Dijon	100 €	100 €
ADAVIRS (aide aux victimes)	Auxerre		100 €
La Croix Rouge	Auxerre	80 €	80 €
Rugby Chablis	Chablis	70 €	70 €
La Vandoise (pêche)	Héry	70 €	70 €
Association Collège Chablis	Chablis		50 €
Prévention routière	Auxerre		50 €
Adil 89	Auxerre		50 €
Œuvre Pupilles Pompiers	Paris Cedex	20 €	20 €
Total de :		8 760 €	9 110 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 1 voix contre et 13 voix pour :

- **DÉCIDE** d'attribuer les montants indiqués ci-dessus

6. Décisions Modificatives

Madame le Maire explique qu'il convient de modifier le budget pour y intégrer la vente de la Prise d'Eau, permettre le paiement du Fonds de Péréquation et enregistrer les écritures comptables liées aux amortissements.

- | | | | | |
|----------------------------|---|-------------------------|------------------------------|------------|
| a) Vente de la Prise d'Eau | > | Augmentation de crédits | chapitre 024 | + 60 000 € |
| b) Fonds de Péréquation | > | Augmentation de crédits | Rec. de fonct. c/ 74121 DSR | + 13 000 € |
| | | | Dép. de fonct. c/ 73925 FPIC | + 13 000 € |
| c) Amortissements | > | Virement de crédits | Rec. d'inv. c/ 2851/040 | + 692 € |
| | | | Rec d'inv. c/ 021 | - 692 € |
| | | | Dép. de fonc c/ 023 | - 692 € |
| | | | Dép. de fonc c/ 6811/040 | + 692 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les décisions modificatives proposées

7. Augmentation du temps de travail de 2 agents

Madame le Maire explique que dans le cadre du départ en retraite d'une agent chargée de la restauration scolaire et de l'entretien des locaux, il est prévu d'augmenter le temps de travail de deux agents. Toutefois, ces augmentations représentant une modification supérieure à 10% de leur temps de travail d'origine, l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion ayant été sollicité. La délibération ne pourra être prise qu'après réception de cet avis.

8. Désignation des entreprises pour la construction d'un terrain multisports

Madame le Maire rappelle que la consultation des entreprises s'est faite début juin. La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 17 juin et le maître d'œuvre a analysé les offres à la suite. Il est venu hier présenter les résultats de son analyse à la commission. Pour le lot 3, un complément a été demandé aux candidats pour raccorder l'éclairage au réseau et non au gymnase. Un candidat n'a pas répondu à cette demande.

Le maître d'œuvre propose de retenir :

Lot 1 – plate-forme	GCTP	23 521,40 € HT	28 225,68 € TTC
Lot 2 – terrain multisports	AJ3M	43 448,00 € HT	52 137,60 € TTC (options comprises)
Lot 3 – éclairage	TPIL	6 462,45 € HT	7 754,94 € TTC
	TOTAL	73 431,85 € HT	88 118,22 € TTC

Pour mémoire, l'estimatif du maître d'œuvre ayant servi de base pour les demandes de subventions s'élevait à 85 070 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE** les offres précisées ci-dessus

M. PISCERI souhaite connaître les délais de réalisation des travaux. Il lui est répondu que les entreprises retenues ont proposé de démarrer à compter du 16 août et que l'équipement pourrait être opérationnel fin septembre.

9. Désignation de l'entreprise pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement rue Chappes Guère

Madame le Maire explique que le propriétaire de la maison située en haut de la rue Chappes Guère a sollicité le raccordement au réseau d'assainissement des eaux usées. Cela nécessite une extension de ce réseau et deux entreprises ont été consultées pour la réalisation des travaux (30 m d'extension). Les offres reçues se détaillent ainsi :

Offre de l'entreprise GCTP	6 548,95 € HT	soit	7 858,74 € TTC
Offre de l'entreprise TPIL	7 250,76 € HT	soit	8 700,91 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE** l'offre la moins disante (GCTP – 6 548,95 € HT)

10. Devis pour l'entretien des toitures de la salle des fêtes

Madame le Maire rappelle que l'entreprise DURY avait été sollicitée il y a plusieurs mois pour un diagnostic de l'état de la toiture de la salle des fêtes. Les travaux ont été chiffrés et nous avons reçu le devis qui s'élève à 9 835,84 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE** le devis de l'entreprise DURY pour un montant de 9 835,84 TTC

Informations diverses

➤ La Préfecture demande de statuer sur le maintien des bureaux de vote pour la période du 1^{er} mars 2017 au 28 février 2018. Les élus décident de maintenir les trois bureaux de vote.

➤ Madame le Maire fait part :

- de l'acceptation d'un devis de 1 456 € HT pour la pose de volets roulants au logement de la Poste.
- du début des travaux de réfection du plafond chauffant de la classe annexe de l'école primaire le mercredi 6 juillet
- de la venue de Brennus Habitat le 4 juillet à 10h pour la rétrocession de la voirie et des réseaux du lotissement Vaubertin
- du vol de fleurs au grand lavoir et de l'effraction du local du foot. Des plaintes seront déposées.
- de l'invitation des élus au pot de l'amitié de l'association Pétanque Loisirs le 4 juillet à 18h30.

La séance est levée à 22 h 30.